



N° 2018-VOI-16

Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Chemin des Monts d'Auboeuf – Propriété de M. CRENN Jean-Marie**  
**Du LUNDI 28 mai au VENDREDI 15 juin 2018**

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,  
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU les travaux pour réaliser un mur de soutènement entre la voirie et la propriété de Madame et  
Monsieur CRENN située au 862 Chemin des Monts d'Auboeuf,  
VU la demande d'arrêt de circulation par l'entreprise SADE 02.31.72.58.54 – Pascal BROUARD,  
conducteur de travaux  
Date du chantier : Du LUNDI 28 MAI jusqu'à la fin des travaux

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le CHEMIN DES MONTS D'AUBOEUF, sera barré et fermé à la circulation (sauf riverains), du  
LUNDI 28 mai au VENDREDI 15 juin 2018,  
De son commencement (Intersection avec le Chemin du Mont Bouy), jusqu'à sa finalité (intersection  
avec la route de la Vallée d'Ingrès – D277 - située sur la commune de la Rivière  
Saint Sauveur).

**ARTICLE 2**

Description des travaux : réalisation d'un mur de soutènement entre la voirie du chemin des  
Monts d'Auboeuf et la propriété de Monsieur CRENN Jean-Marie,

**ARTICLE 4 :**

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à  
chaque carrefour.

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Secrétaire de la Mairie de la Rivière Saint  
Sauveur, Monsieur le Commissaire de Police,  
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son  
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 17/05/2018  
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE

